



## CONSENTEMENT ECLAIRÉ DU SALARIÉ DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

*Fait en double exemplaire (un pour le salarié, un pour le médecin du travail)*

Dans le cadre d'une démarche de PDP (prévention de la désinsertion professionnelle), différents partenaires peuvent vous accompagner, notamment votre service APST BTP 06 et sa cellule PDP, le service social de la CARSAT, le CAP EMPLOI...

Ainsi, vous acceptez :

- L'intervention des différents partenaires pouvant favoriser votre maintien en emploi.
- De devenir acteur des actions personnalisées qui vous seront proposées pour un retour au travail dans les meilleures conditions possibles.
- Les rendez-vous avec les professionnels concernés.
- De fournir les informations nécessaires à votre accompagnement.

Dans ce but, toutes les données non médicales pertinentes de mon dossier pourront être diffusées aux intervenants et/ou partenaires compétents.

Les données médicales me concernant pourront être diffusées aux seuls médecins en charge de votre dossier.

Vous pouvez décider de sortir du programme à tout moment et sans justificatif, sans incidence sur vos droits ou votre accompagnement par le médecin du travail de votre entreprise.

Par la présente, je soussigné(e) (Nom, Prénom et date de naissance), autorise à être accompagné dans mon parcours de prévention de la désinsertion professionnelle.

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_

À

Signature

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique répondant à l'obligation légale de transmission du dossier médical de santé au travail permettant d'assurer un suivi du salarié tout au long de sa carrière.

Elles sont conservées en France pendant toute la durée de conservation du Dossier Médical de Santé au Travail par le service de santé au travail de l'APST BTP 06.

L'association s'engage à ne pas céder les données de ce traitement à un tiers.

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, ainsi que d'un droit au retrait de votre consentement, à la portabilité de vos données et à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer selon les conditions prévues par la réglementation, sous justificatif de votre identité, par courrier à notre service de prévention et de santé au travail.

Aussi, vous disposez du droit de définir des directives générales relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.



## CONSENTEMENT ECLAIRÉ DU SALARIÉ DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

*Fait en double exemplaire (un pour le salarié, un pour le médecin du travail)*

Dans le cadre d'une démarche de PDP (prévention de la désinsertion professionnelle), différents partenaires peuvent vous accompagner, notamment votre service APST BTP 06 et sa cellule PDP, le service social de la CARSAT, le CAP EMPLOI...

Ainsi, vous acceptez :

- L'intervention des différents partenaires pouvant favoriser votre maintien en emploi.
- De devenir acteur des actions personnalisées qui vous seront proposées pour un retour au travail dans les meilleures conditions possibles.
- Les rendez-vous avec les professionnels concernés.
- De fournir les informations nécessaires à votre accompagnement.

Dans ce but, toutes les données non médicales pertinentes de mon dossier pourront être diffusées aux intervenants et/ou partenaires compétents.

Les données médicales me concernant pourront être diffusées aux seuls médecins en charge de votre dossier.

Vous pouvez décider de sortir du programme à tout moment et sans justificatif, sans incidence sur vos droits ou votre accompagnement par le médecin du travail de votre entreprise.

Par la présente, je soussigné(e) (Nom, Prénom et date de naissance), autorise à être accompagné dans mon parcours de prévention de la désinsertion professionnelle.

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_

À

Signature

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique répondant à l'obligation légale de transmission du dossier médical de santé au travail permettant d'assurer un suivi du salarié tout au long de sa carrière.

Elles sont conservées en France pendant toute la durée de conservation du Dossier Médical de Santé au Travail par le service de santé au travail de l'APST BTP 06.

L'association s'engage à ne pas céder les données de ce traitement à un tiers.

Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, ainsi que d'un droit au retrait de votre consentement, à la portabilité de vos données et à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer selon les conditions prévues par la réglementation, sous justificatif de votre identité, par courrier à notre service de prévention et de santé au travail.

Aussi, vous disposez du droit de définir des directives générales relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.